AR Prefecture
016-200054047-20220523-2022_05_23_14-DE
Reçu le 25/05/2022
Publié le 25/05/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNE DE
CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 19
Excusés-Absents : 07
Délégations : 05

Date de Convocation :
jeudi 12 mai 2022

Date d'affichage :
jeudi 12 mai 2022

Le vingt-trois mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 12 mai 2022, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme VILLEDARY Véronique, M. BOOB Frédéric, Mme SIMON Sandrine, M. GAULTIER Tom, Mme BOURDIER Elise, Mme LAFONT Cindy, M. DEVAINE Justin

Délégations : Mme VILLEDARY Véronique à M. GUINOT Jean-François, M. BOOB Frédéric à M. PAULET Didier, Mme SIMON Sandrine à M. LEBRET Hubert, M. GAULTIER Tom à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme BOURDIER Elise à Mme FAYET Margot

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2022/05/23
N° 14

14 - Personnel Communal - Convention de mise à disposition d'un agent communal au Football Club du Confolentais

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant l'approbation d'une convention portant définition des conditions de la mise à disposition de personnel territorial à conclure entre la Commune de Confolens et le Football Club du Confolentais.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un E.T.A.P.S. au bénéfice de l'association du Football Club du Confolentais.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1er septembre 2022 jusqu'au 20 Juin 2023.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 24 mai 2022

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens